



Concertation nationale sur l'énergie et le climat

CAHIER D'ACTEUR

N°



Fondée en 1874, France Gaz est le syndicat professionnel qui représente l'ensemble de l'industrie gazière française. Elle couvre l'ensemble des gaz, incluant l'hydrogène.

La filière est mobilisée sur l'ensemble des enjeux liés à la transition énergétique, à la sécurité d'approvisionnement et industrielle, à l'efficacité énergétique, à la mobilité et au développement des énergies renouvelables, aux talents de demain. Elle représente une force économique de 230 000 emplois directs et indirects en France. Son action s'appuie sur un réseau de huit associations régionales ancrées dans les territoires.

www.francegaz.fr

Le point de vue de France Gaz sur les documents de planification énergie climat soumis à la concertation

EN BREF

France Gaz souscrit aux objectifs globaux de réduction de l'intensité énergétique des Français, et ce pour toutes les énergies. Aussi l'industrie gazière anticipe une trajectoire de baisse progressive de la consommation moyenne des consommateurs gaz, portée en premier lieu par les actions nécessaires en matière de sobriété et d'efficacité énergétique.

L'ensemble des efforts doivent être dirigés vers la décarbonation du système gaz. Dans cette perspective, la filière prévoit l'accélération du développement de production de gaz renouvelables et bas carbone et des synergies avec les autres gaz (H₂, Co₂, etc.) à condition de disposer d'un cadre réglementaire adéquat, offrant de la stabilité et de la visibilité aux investisseurs.

L'enjeu est également d'assurer la complémentarité des énergies. Une électrification massive de tous les usages représente un risque pour la sécurité d'approvisionnement de la France, et de l'Europe, et sa capacité à répondre, à des coûts maîtrisés, aux besoins énergétiques des particuliers et des entreprises.

La France doit réussir sa transition énergétique en décarbonant son mix énergétique en préservant le pouvoir d'achat des ménages, la compétitivité de ses entreprises et en garantissant sa sécurité d'approvisionnement. Ces trois conditions sont nécessaires pour garantir l'acceptabilité du processus par l'ensemble des Français, et donc sa réussite.

La filière gaz est pleinement engagée pour atteindre la neutralité carbone en 2050. Le principe de **neutralité technologique** est essentiel pour garantir que la trajectoire choisie est la plus efficiente pour préserver leur **pouvoir d'achat** et la **compétitivité** de notre économie, tout en assurant la **sécurité énergétique**.

France Gaz regrette **qu'aucune étude économique n'accompagne** les documents soumis à consultation **afin d'éclairer les citoyens sur les impacts des orientations retenues**.

La filière alerte sur **les risques d'une planification énergétique qui se concentre exclusivement sur l'électrification** et sous-estime **le rôle du système gazier, existant et amorti, dans la réalisation d'une transition énergétique à un coût maîtrisé**. Dans tous les scénarios de référence, le taux d'électrification du mix énergétique atteint un taux proche de 50%. **D'autres énergies décarbonées seront donc nécessaires**.

Pour France Gaz, la trajectoire qui répond aux impératifs cités plus haut passe par :

- **Des actions de sobriété et d'efficacité énergétique.**
- **La décarbonation du système énergétique**, qui pour le gaz implique une maximisation de la **production de gaz renouvelable et bas carbone** et une synergie avec les autres gaz : **H2, CO2, etc**
- **Une chaîne gazière résiliente** garantissant notre sécurité énergétique.

Verdir les usages plutôt que les interdire

France Gaz souscrit aux **objectifs globaux de réduction de l'intensité énergétique**, et ce pour toutes les énergies. Aussi l'industrie gazière anticipe **une trajectoire de baisse progressive de la consommation moyenne** des consommateurs

gaz d'ici 2050, qui sera portée en premier lieu par **les actions nécessaires en matière de sobriété et d'efficacité énergétique**.

Toutefois, France Gaz considère **la trajectoire d'incitation non progressive pour réduire le nombre de clients gaz**, notamment via le remplacement de 350k chaudières pouvant utiliser du gaz (même décarboné) par an, **irréaliste et aucunement fondée sur une analyse technico-économique démontrant un intérêt pour le système énergétique**. Nous considérons que cette politique aura pour unique effet que de **générer un surcoût pour l'ensemble des consommateurs d'énergies**, résidentiels et industriels, résultant d'**une désoptimisation des infrastructures gaz amorties existantes et d'investissements coûteux pour le système électrique**. France Gaz alerte sur les conséquences que cela aurait sur **l'acceptabilité de la transition et la compétitivité des entreprises françaises**.

Par ailleurs, **la filière gazière alerte sur la soutenabilité technique d'une telle trajectoire, non progressive**, et de ses impacts sur le système électrique notamment pour couvrir la pointe hivernale.

A cet égard, France Gaz s'interroge sur les expérimentations proposées dans la PPE, qui s'apparentent à un **démantèlement local du réseau de distribution, propriétés des collectivités, qui ne semblent pas prendre acte du rapport de la CRE sur l'avenir des infrastructures gazières (2023)** pourtant réalisée sur la base d'études locales. Ce dernier conclut que le réseau, largement renouvelé, **restera nécessaire** pour l'équilibre de l'ensemble du système énergétique et pour collecter les gaz décarbonés dans les territoires, et ce **malgré une baisse de consommation** attendue.

Pour **France Gaz**, l'atteinte de la neutralité carbone à un coût maîtrisé passe par la **complémentarité des énergies, des solutions au gaz performantes pour tous les usages et l'atteinte de nos objectifs de production de gaz décarbonés**. A cet égard, il faut noter que les investissements nécessaires pour permettre l'intégration des gaz décarbonés dans les réseaux, sont de l'ordre de 6 à 10 milliards d'euros à horizon 2050 (CRE), **et sensiblement inférieurs à ceux requis pour les adaptations des réseaux électriques** estimés à 200 milliards d'euros.

Plus spécifiquement dans le bâtiment, France Gaz soutient qu'il est nécessaire de **maintenir les chaudières gaz performantes (THPE)** lorsque cela est techniquement et économiquement pertinent et de soutenir **l'hybridation des solutions gaz performantes**. Ces mesures doivent ensuite s'accompagner du **verdissement du gaz utilisé** qui doit être **reconnu au travers du DPE et des audits énergétiques** pour une meilleure prise en compte des émissions de GES réelles.

Enfin, concernant le dispositif des certificats d'économie d'énergie, **France Gaz souligne l'importance de construire une trajectoire d'obligation concertée et partagée avec l'ensemble des parties prenantes**. France Gaz appelle également à continuer la **simplification du dispositif CEE** pour maximiser son efficacité.

Un potentiel de gaz renouvelable et bas carbone important

France Gaz salue la trajectoire de production de 50 TWh de biogaz à horizon 2030. Toutefois, la filière **regrette l'absence des nouvelles filières de production comme la pyrogazéification, la gazéification hydrothermale et la power-to-méthane, qui sont nécessaires pour atteindre les objectifs de décarbonation de la France**. En

tenant compte du développement de l'ensemble des filières gaz, France Gaz soutient l'ambition **d'une trajectoire réhaussée à 60 TWh, soit 20% de la consommation en 2030 (dont 11 TWh pour les nouvelles filières)**. La part de biomasse pour atteindre cette vision est clairement **identifiée et mobilisable**.

Concernant le potentiel de production à l'horizon 2035, **France Gaz estime que les volumes prévisionnels ne sont pas cohérents** avec les objectifs et la dynamique de développement des projets. La filière estime d'ailleurs qu'il est possible, **au regard des ressources mobilisables et en développant au plus tôt les nouvelles filières, d'atteindre 120 TWh en 2035**.

France gaz soutient par ailleurs l'inscription d'une **trajectoire de 10% de biopropane en 2030** pour permettre aux territoires ruraux éloignés des réseaux de se décarboner.

Pour assurer l'atteinte des objectifs, France Gaz appelle à garantir aux acteurs de la filière un cadre législatif et réglementaire adapté. Ainsi, il nous paraît essentiel d'activer les leviers suivants pour réussir :

- Fixer et publier une **trajectoire 2028-2035 pour les obligations CPB**, en cohérence avec la durée de vie des projets et de leurs conditions financement.
- **Mettre en place l'IRICC dès 2026**, en intégrant le BioGNV parmi les solutions de verdissement des carburants, et en prévoyant un mécanisme d'exonération partielle ou totale des objectifs de décarbonation pour le secteur maritime.
- Permettre le développement rapide des projets de production via la **mise en place d'un fonds de garantie** destiné à sécuriser les contrats entre les producteurs et les fournisseurs obligés et de **l'exclusion des contraintes liées au ZAN**, en cohérence avec les objectifs régionaux tels que

définis par les CRE ou les SRADDET.

- **Faire évoluer la méthodologie du bilan GES** (BEGES) pour permettre la prise en compte des gaz décarbonés utilisés volontairement par les entreprises et ainsi leur donner et un levier supplémentaire de décarbonation.
- **Faciliter le déploiement des nouvelles filières de production de gaz renouvelables et bas carbone** (AAP, CPB, IRICC, etc.)

Résilience du système énergétique

France Gaz rappelle que **l'atteinte de la neutralité carbone ne doit pas mettre en péril la sécurité d'approvisionnement**. Cette dernière repose sur **une chaîne gazière résiliente** (réseaux, terminaux méthaniers, installations de stockage), **confirmé pendant la crise**, qui continuera de **jouer un rôle central pour la sécurité énergétique de l'ensemble de l'Europe sur le long terme**. En effet, depuis la crise énergétique, les flux de gaz au sein de l'Europe se sont inversés et font de la France le premier importateur de GNL.

Par ailleurs, les technologies de capture, d'utilisation, de transport et de stockage de CO₂ (CCUS) sont également un levier de décarbonation et de compétitivité. France Gaz souligne ainsi la **nécessité de construire un cadre de soutien adapté** aux enjeux des différents segments de la chaîne de valeur et permettant le **partage des risques** entre puissance publique et acteurs privés.

Enfin, France Gaz souhaite mettre en avant **l'importance du développement des infrastructures d'hydrogène à l'échelle nationale**. France Gaz souligne la nécessité de **mettre en place rapidement un cadre économique et réglementaire** pour permettre de déclencher les investissements. Enfin, France gaz appelle à définir **un objectif de stockage massif**

d'hydrogène de 1 TWh en 2030.

Préserver le pouvoir d'achat et la compétitivité

La préservation du **pouvoir d'achat et de la compétitivité** sont essentiels pour **garantir l'acceptabilité de la transition** vers la neutralité carbone, et **donc sa réussite**. A cet égard, France Gaz souligne que le **remplacement massif d'équipements énergétiques**, souvent non choisis par leurs utilisateurs, dans le **contexte économique actuel et sous une impression de contrainte**, pourrait avoir un **impact social majeur**.

Enfin, France Gaz souligne que le coût de la molécule de gaz dans la composition du prix final payé par le client continue de se réduire structurellement au regard des nombreuses évolutions de fiscalité, et notamment de la future mise en œuvre de l'ETS 2. Ainsi, France Gaz rappelle que **la protection des 10 millions de consommateurs de gaz**, résidentiels et industriels, passe également par une **fiscalité raisonnée et adaptée**, incitant à la consommation d'énergie décarbonée.

Conclusion

La transition portée par la filière gazière offre à la France une complémentarité de choix au vecteur électrique et un atout décisif sur la voie de la neutralité carbone. France Gaz souligne ainsi les axes prioritaires pour permettre la réussite de la transition:

- **La poursuite et l'amplification des efforts menés en matière de sobriété et d'efficacité énergétique.**
- **L'accélération du développement des gaz renouvelables et bas-carbone.**
- **La sécurisation du bouclage du système énergétique français via la nécessaire complémentarité des énergies et des approvisionnements.**
- **La préservation du pouvoir d'achat des ménages et de la compétitivité des entreprises.**